

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/ris/key\\_ris\\_index.htm](http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2<sup>e</sup> édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3<sup>e</sup> édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

**Mauricette FIGARELLA**  
**DIREN Bastia Route d'Agliani 20600 BASTIA**  
**Tel : +33 04.95.30.13.83**  
**Fax : +33 04.95.30.13.89**  
**Email : mauricette.figarella@corse.ecologie.gouv.fr**

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

**Marie Laure POZZO DI BORGO**  
**Office de l'Environnement de la Corse**  
**Service Parc Marin International**  
**BP 507**  
**20169 BONIFACIO**  
**Tel : +33 04.95.72.30.18\***  
**Fax : +33 04.95.72.30.30**  
**Email : pozzodiborgo@oec.fr**

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

13 juin 2006

---

### 3. Pays :

France

---

### 4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

**Mares temporaires de TRE PADULE de SUARTONE**

---

### 5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
  - b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit
-

**6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :**

**a) Limites et superficie du site**

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

**Si les limites du site ont changé :**

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites\*\*

et/ou

**Si la superficie du site a changé :**

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite\*\*

\*\* Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

**b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :**

---

**7. Carte du site :**

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

**a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :**

i) une copie imprimée

ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :

Légende

La couleur vert clair, l'IGN indique « broussaille » ('brushwoods')

La couleur vert clair un peu plus soutenu, l'IGN indique 'bois de feuillus' (deciduous woods)

Le périmètre proposé au classement RAMSAR est constitué de maquis méditerranéens, de cistaies-lavandaies et de pelouses printanières.

iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs

**b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :**

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites sont celles d'une réserve naturelle existante

---

**8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :**

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

41°46 N, 09°24 E

---

## 9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La réserve naturelle des Tre Padule de Suartone est située dans le sud est de la Corse, sur le territoire de la commune de Bonifacio, à 2.5 km du hameau de Suartone et à 1.7 km de la mer. Elle s'étend sur un peu plus de 217 hectares, sur le plateau granitique de Campocili, compris entre la mer à l'est et au sud-est, l'étang de Balistra au sud, le ruisseau de Porto Novo au nord et un couloir déprimé, étroit et long, à l'ouest, où coule le ruisseau de Truone et où a été établie la RN 198.

---

## 10. Élévation :

(en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Réserve naturelle : 90 - 160 mètres

Mares temporaires : 100 -110 m

## 11. Superficie :

(en hectares)

Site Ramsar/ Réserve naturelle : 218 hectares

Mares temporaires :  
Mare orientale (Tre Padule est) 0.40ha  
Mare centrale (Tre Padule centre) 0.38 ha  
Mare occidentale (Tre Padule ouest) 0.27 ha  
Padule Maggiore 2.67 ha

---

## 12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

La réserve comprend quatre mares temporaires méditerranéennes et leurs bassins versants, deux ruisseaux temporaires et une partie de leurs flancs. Ces flancs sont occupés par divers types de maquis, de cistaies - lavandaies et de pelouses printanières.

Les mares temporaires des Tre Padule sont au nombre de 4 : la plus grande est Padule Maggiore et les 3 autres sont nommées Tre Paduli. Elles constituent des milieux très particuliers, caractérisés par l'alternance de phases sèches et de phases inondées. En Europe, l'habitat « mare temporaire méditerranéenne » est considéré comme prioritaire par la Directive « Habitats » de 1992.

L'hydrologie du site est assez complexe et le fonctionnement hydrologique des mares est autonome.

Ces milieux sont riches en espèces adaptées à des conditions extrêmes et les mares sont renommées pour la présence de plantes rares telles *Pilularia minuta* (Pilulaire délicate), *Isoetes velata* (Isoète à voile), *Littorella uniflora* (Littorelle à une fleur). L'intérêt floristique de ce secteur n'est plus à démontrer.

Par la présence des groupements du *Littorellion uniflorae* (*Isoeto-Littoreletea*) et de l'*Isoetion* (*Isoeto-Nanojuncetea*) devenus aujourd'hui assez rares en Europe, le site présente des intérêts phytocoenotiques qui confèrent aux mares une très grande valeur patrimoniale.

L'existence de ces mares dans un paysage granitique presque semi-aride est un phénomène géomorphologique d'une extrême rareté en Méditerranée et identifiant un fort intérêt paysager.

L'ensemble du site est également remarquable pour la diversité des milieux représentés ( mare temporaire, ruisseau temporaire, pelouses humides, fruticées naines, maquis thermoméditerranéen, dalles rocheuses) qui recèlent d'espèces végétales peu communes à l'échelle de la Corse et de la Méditerranée comme *Ambrosina bassii*, *Gennaria diphylla* ou encore *Serapias nurrica*.

---

### 13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

---

### 14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

#### Critère 1 :

Les mares temporaires des Tre Padule de Suartone sont des zones humides d'origine naturelle très représentatives de la région méditerranéenne car leur fonctionnement hydrologique est intimement lié au climat méditerranéen. Bien que de petites dimensions, elles jouent un rôle biologique et écologique important en contribuant au maintien de la biodiversité mondiale par leurs communautés végétales et animales très spécialisées.

En Europe, l'habitat « mare temporaire méditerranéenne » est considéré comme prioritaire par la Directive « Habitats » de 1992.

#### Critère 2 :

Les espèces végétales protégées, menacées, vulnérables et rares présentes sur ce site sont les suivantes :

- *Pilularia minuta* PN ; LR1 ; cotation IUCN : R pour le monde, V pour la France
- *Isoetes velata* PN ; LR1 ; cotation IUCN : R pour le monde, V pour la France
- *Ranunculus revelierei* PN ; LR1 ; cotation IUCN : V pour le monde, V pour la France
- *Antinoria insularis* PR ; LR1 ; cotation IUCN : NT pour le monde, V pour la France

LR1 : Tome I du Livre Rouge de la flore menacée de France

PN : taxon protégé au niveau National

PR : taxon protégé au niveau Régional

Cotation UICN

La présence sur le site des groupements du *Littorellion uniflorae* (*Isoeto-Littoreletea*) et de l'*Isoetion* (*Isoeto-Nanojuncetea*) devenus aujourd'hui assez rares en Europe, confère aux mares des Tre Padule une très grande valeur patrimoniale.

Ce site abrite également 4 des 7 espèces d'amphibiens présentes en Corse, et toutes sont protégées au niveau national.

- *Discoglossus sardus* annexe II conv. de Berne ; annexe II Directive habitat ; Livre rouge : quasi menacé (rare)
- *Bufo viridis* annexe II conv. de Berne ; annexe IV Directive habitat ; Livre rouge : menacé d'extinction
- *Hyla sarda* IUCN quasi menacée ; annexe II conv. de Berne ; annexe IV Directive habitat ; Livre rouge : vulnérable
- *Rana bergeri* annexe IV Directive habitat (*Rana bergeri* possède le même statut de protection en France que *Rana lessonae* puisqu'elle était incluse dans cette espèce à l'époque de la publication des listes) ; Livre rouge : à surveiller

#### Critère 3 :

Sur le plan de la végétation, ces mares temporaires constituent des écosystèmes de grand intérêt biologique pour la région méditerranéenne. En effet, elles abritent une proportion importante d'espèces adaptées aux conditions environnementales spéciales liées à la temporalité de la phase inondée. De plus, elles hébergent des espèces endémiques et/ou rares en Méditerranée. Il s'agit des espèces suivantes :

- *Apium crassipes* endémique Co-Sa-Sicile-Italie méridionale,
- *Littorella uniflora*, espèce ouest européenne et subatlantique extrêmement rare en région méditerranéenne (taxon présent sur seulement 6 mares en Corse (4 mares de la réserve des Tre Padule de Suartone et 2 des mares de Frasselli)),
- *Myriophyllum alterniflorum*, espèce absente de la région méditerranéenne en France continentale et présente uniquement sur 7 mares au sud-est de la Corse (dont les 4 mares de la réserve des Tre Padule de Suartone,
- *Antinoria insularis*, protégée au niveau régional, elle est inscrite au livre rouge de la flore menacée de France puisqu'elle n'est présente qu'en Corse.

Par ailleurs, parmi les espèces d'amphibiens présentes sur le site, 2 ont des aires de répartition restreintes : le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) endémique tyrrhénien (Sardaigne, Corse, Archipel Toscan, Iles d'Hyères) et la rainette arboricole de Sardaigne (*Hyla sarda*) endémique de Sardaigne, Corse, Elbe et Capraia.

---

**15. Biogéographie** (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique :** méditerranéenne

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) :

système utilisé dans le cadre de la Directive Habitat pour la mise en œuvre de Natura 2000.

---

## 16. Caractéristiques physiques du site :

Les mares sont à la surface d'un petit horst de granite leucocrate dont les limites sont dues à des failles résultant de la fracturation du socle primaire.

Les mares sont des petites dépressions dont l'origine tectonique est probable comme le suggèrent l'alignement des Tre Padule et leur altitude relativement basse.

Le substrat correspond à un recouvrement du granite par un peu de terre sur les pourtours rarement inondés, des grains de sable et quelques gravillons dans la partie inondable. La partie centrale comporte une couche d'argile allant de 30 cm à plus d'1m60 de profondeur résultant peut-être d'un dépôt lagunaire ou lacustre.

L'hydrologie du site est complexe car les 4 mares n'appartiennent pas au même bassin versant

L'eau est claire et peu minéralisée, avec des teneurs en azote et phosphore basses. Le taux de chlorures est élevé et les eaux sont de faible dureté (peu de Ca et Mg). Le fond des mares est sableux avec très peu de dépôts organiques de nature limoneuse ou vaseuse.

La mise en eau s'effectue en novembre. La hauteur d'eau maximale est de 50 cm sur Padule Maggiore, d'environ 30 cm dans les Tre Padule est et ouest car au-delà le surplus s'écoule dans les talwegs. L'assèchement essentiellement dû à l'évaporation commence dès le mois de mai pour les Tre Padule alors que Padule Maggiore peut s'assécher en juillet les années très pluvieuses.

La microrégion est incluse dans l'étage bioclimatique thermoméditerranéen.

---

## 17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

L'hydrologie du site est complexe car les 4 mares n'appartiennent pas au même bassin versant

Les mares reçoivent les eaux de trois bassins versants:

- un d'environ 5 ha pour la mare centrale (TPC) et la mare orientale (TPE),
- un d'environ 5 ha pour la mare occidentale (TPO),
- un d'environ 30 ha pour la Padule Maggiore (PM).

C'est uniquement le trop plein d'eau qui s'évacue à l'extérieur des mares :

- celui de la TPC s'écoule dans la TPE,
- celui de la TPE s'évacue dans un thalweg aboutissant dans un ruisseau, qui termine son cours dans la mer, près du lieu dit "u Marescu",
- celui de la TPO s'écoule dans un petit thalweg dirigé vers l'ouest, qui aboutit dans un ruisseau se dirigeant vers le nord-est puis vers l'est et se terminant dans l'étang de Rondinara, dont le grau communique avec le Golfu di Rondinara.

Cet écoulement du trop plein d'eau correspond à un exoréisme momentané des trois mares, surtout hivernal et de début de printemps.

La PM et la mare minuscule située au SE de la PM sont totalement endoréiques.

---

### 18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

- support de biodiversité,
- support pour les chaînes alimentaires,
- réservoirs génétiques,
- support pour l'évolution des espèces (adaptations et phénomènes de résistance),
- réserves d'eau pour le bétail, pour les amphibiens dans une micro-région relativement aride,
- support d'activités sociales (élevage, chasse),
- support pour la recherche scientifique,
- support pour l'éducation à l'environnement,
- valeur d'héritage.

---

### 19. Types de zones humides :

#### a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Marine/côtière:** A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

**Continental:** L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U •  
Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

**Artificielle:** 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

#### b) dominance:

Merci d'indiquer tous les types codés concernés par ordre de dominance (de la plus grande à la plus petite superficie représentée).

Ts (Mares d'eau douce saisonnières)

N (Ruisseaux saisonniers)

---

## 20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Sur le plan de la végétation, les mares temporaires sont classées parmi les écosystèmes de plus grand intérêt biologique et biogéographique en région méditerranéenne.

Les types de végétation présents sur la RN sont :

- végétation aquatique flottante ou submergée et enracinée de la phase inondée des mares temporaires et des petits ruisseaux, correspondant aux groupements à *Tolypella glomerata*, *Apium crassipes*, *Myriophyllum alterniflorum*, *Illecebrum verticillatum*, *Ranunculus ophioglossifolius*, *Polygonum subspathaceus* (à tiges et feuilles flottantes) et *Lotus suaveolens* (à tiges et feuilles flottantes).
- végétation amphibie des mares temporaires, essentiellement caractérisée par *Isoetes velata*, *Littorella uniflora* et *Baldellia ranunculoides*.
- végétation hémicryptophytique et géophytique des substrats non inondés mais hygrophiles au printemps, que l'on retrouve en bordure des mares temporaires comme les peuplements à *Eleocharis uniglumis* et *Schoenus nigricans*, ainsi que d'autres groupements présents çà et là comme ceux à *Oenanthe globulosa*, à *Simethis mattiazzii*, *Bellium bellidioides* et *Carex serrulata*.
- végétation thérophytique hygrophile printanière des substrats non inondés mais très humides au printemps, il s'agit des pelouses basses de début de printemps à *Bellis annua* et *Anagallis parviflora* et des groupements typiques du Cicendion (à *Cicendia filiformis*, *Ranunculus revelierei*, *Juncus pygmaeus*, *Radiola linoides*, *Isoetes histrix* et *Mentha pulegium*).
- végétation thérophytique fini-printanière et estivale colonisant les substrats asséchés des mares temporaires après la phase d'inondation printanière, caractérisée par *Exaculum pusillum*, *Pulicaria sicula* et *heliotropium supinum*.
- végétation chasmophytique, il s'agit de la végétation sciaphile des cavités et des fissures de rochers (groupements à *Umbelliscus rupestris*, *Polypodium cambricum*, *Selaginella denticulata* et *Cymbalaria aequitriloba*) et de la végétation héliophile des replats dans les rochers (groupement à *Sedum caeruleum*).
- pelouses thérophytiques printanières des substrats non hygrophiles, avec des groupements à *Geranium purpureum* et *Sisymbrium officinale*, des pelouses à *Briqua maxima* et *Allium subhirsutum* et des pelouses à *Tuberaria guttata*, *Anthoxanthum ovatum* et *Plantago bellardii*.
- végétation dominée par les ligneux : forêts basses, maquis hauts et moyens à *Myrtus communis*, *Juniperus turbinata*, *Arbutus unedo* et *Erica arborea*, *Quercus ilex*, *Pinus pinaster*, *Quercus suber*, ainsi que les plantations de *Pinus halepensis* et d'*Acacia retinodes*, les Cistaies-Lavandaies à *Cistus monspeliensis*, *Rosmarinus officinalis* et *Genista corsica* et des maquis bas hygrophiles dominés par *Erica scoparia*.
- végétation printanière des bords de chemin, caractérisée par un groupement à *Crassula tillaea*, petite thérophyte se développant à la fin de l'hiver.
- peuplement de *Dittrichia viscosa* (espèce très envahissante dont la spontanéité en Corse est douteuse) qui occupe une vaste superficie sur Padule Maggiore mais dont l'impact sur les végétations aquatique et amphibie de cette mare n'a pas encore été mis en évidence.

Les groupements de végétation rencontrés sont identifiés en suivant l'ordre des classes phytosociologiques, depuis celles correspondants aux végétations des biotopes inondés jusqu'à celles correspondant aux végétations des biotopes plus secs :

1. **CHARETEA FRAGILIS** Fukarek ex Krausch 1964
  - Charetalia hispidae** Sauer ex Krausch 1964
    - Charion vulgaris** (Krause ex Krause & lang 1977) Krause 1981
      - Peuplt de *Tolypella glomerata*
2. **POTAMOGETONETEA PECTINATI** R. Tx. et Prsg 1942 corr. Oberdorfer 1979
  - Potamogetonetalia pectinati** W. Koch 1926 corr. Oberdorfer 1979
    - Ranunculion aquatilis** Passarge. 1964
      - Grts hydrophytiques à *Apium crassipes*
      - Grt flottant à *Myriophyllum alterniflorum*
      - Peuplt de *Polypogon subspathaceus* à tiges flottantes
      - Peuplt de *Lotus angustissimus* subsp. *suaveolens* à tiges flottantes
3. **PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA** Klika in Klika & V. Novák 1941
  - Nasturtio-Glycerietalia** Pignatti 1954
    - Glycerio-Sparganion** Br.-Bl. & Sissingh in Boer 1942
      - Grts à *Ranunculus ophioglossifolius*
4. **ISOETO-LITTORELLETEA** Br.-Bl. & Vlieger in Vlieger 1937
  - Littorelletalia** W. Koch 1926
    - Hyperico elodis-Sparganion** Br.-Bl. & Tüxen ex Oberdorfer
      - Peuplt de *Juncus heterophyllus*
    - Littorellion uniflorae** Koch 1926
      - Grt à *Isoetes velata* et *Littorella uniflora* et *Baldellia ranunculoides*
5. **ISOETO-NANOJUNCETEA** Br.-Bl. & Tüxen ex Westhoff, Dijk & Passchier 1946
  - Isoetetalia** Br.-Bl. 1936
    - Isoetion** Br.-Bl. 1935
      - Grt à *Lythrum borysthenicum*
      - Grt à *Crassula vaillantii*
    - Cicendion** (Rivas Goday in Rivas Goday & Borja 1961) Br.-Bl. 1967
      - Grt à *Bellis annua* et *Anagallis parviflora*
      - Grts à *Cicendia filiformis*
      - Grt à *Ranunculus revelierei* et *Juncus pygmaeus*
      - Grt à *Radiola linoïdes* et *Isoetes hystrix*
      - Grt à *Mentha pulegium* et thérophytes du *Cicendion*
    - Alliance** à préciser (A l'heure actuelle les groupements des mares temporaires méditerranéennes ne sont pas assez connus et certaines alliances devront être précisées ultérieurement)
      - Grt à *Exaculum pusillum*
      - Grt à *Pulicaria sicula*
- ? **Nanocyperetalia** Klika 1935 (A l'heure actuelle les groupements des mares temporaires méditerranéennes ne sont pas assez connus et certaines alliances devront être précisées ultérieurement)
- ? **Verbenion supinae** Slavnic (A l'heure actuelle les groupements des mares temporaires méditerranéennes ne sont pas assez connus et certaines alliances devront être précisées ultérieurement)
  - Peuplt d' *Heliotropium supinum*
6. **SAGINETEA MARITIMAE** Westhoff, van Leeuwen & Adriani 1962
  - Frankenietalia pulverulentae** Rivas-Martínez ex Castroviejo & Porta 1976
    - Hordeion marini** Ladero, F. Navarro, C. Valle, Marcos, Ruiz & M.T. Santos 1984



- Grt à *Hordeum marinum*
- 7. MOLINIO-ARRHENATHERETEA** Tüxen 1937  
**Holoschoenetalia** Br.-Bl. (1931) 1937  
 Peuplt d'*Eleocharis uniglumis*  
 Grt à *Schoenus nigricans*  
 Grt à *Oenanthe globulosa*  
 Pelouses géophytiques à *Simethis mattiazzi*  
 Grt à *Bellium bellidioides* et *Carex erythrostachys*
- 9. PARIETARIETEA** Rivas-Martínez in Rivas Goday 1964  
**Parietarietalia** Rivas-Martínez in Rivas Goday 1964  
 Grouppt à *Umbilicus rupestris*, dans des cavités
- 10. ANOMODONTO-POLYPODIETEA** Rivas-Martínez 1975  
**Anomodonto-Polypodietalia** O. Bolòs & Vives in O. Bolòs 1957  
**Polypodium cambrici** Br.-Bl. in Br.-Bl., Roussine & Nègre 1952  
 Grouppt à *Polypodium cambricum* dans des fissures de rochers  
 Grouppt à *Selaginella denticulata* dans des fissures de rochers  
 Grouppt à *Cymbalaria aequitriloba* dans des fissures de rochers
- 11. CARDAMINO HIRSUTAE-GERANIETEA PURPUREI** (Rivas-Martínez, Fernández-González & Loidi 1999) Rivas-Martínez, Fernández-González & Loidi 2002  
**Cardamino hirsutae-Geranietalia purpurei** Brullo in Brullo & Marceno 1985  
 Grouppt à *Geranium purpureum* et *Sisymbrium officinale*
- 12. TUBERARIETEA GUTTATAE** (Br.-Bl. in Br.-Bl., Roussine & Nègre 1952) Rivas Goday & Rivas-Martínez 1963  
**Tuberarietalia guttatae** Br.-Bl. in Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940  
**Tuberarion guttatae** Br.-Bl. in Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940  
 Pelouse saxicole basse à *Sedum caeruleum*  
 Grt à *Briza maxima* et *Allium subhirsutum*  
 Pelouse à *Tuberaria guttata*, *Anthoxanthum ovatum* et *Plantago bellardii*
- 13. CISTO-LAVANDULETEA** Br.-Bl. in Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940  
**Lavanduletalia stoechadis** Br.-Bl. in Br.-Bl., Molinier & Wagner 1940  
**Genistion corsicae** alliance nouvelle  
 Cistaie-Lavandaie à *Cistus monspeliensis* et *Lavandula stoechas*  
 Cistaie hygrophile à *Cistus monspeliensis* et *Erica scoparia*  
**Stauracantho-Halimion halimifolii** Rivas-Martínez 1979  
 Peuplt d'*Halimium halimifolium*
- 14. ROSMARINETEA OFFICINALIS** Rivas-Martínez, Díaz, Prieto, Loidi & Penas 2002  
**Rosmarinetea officinalis** Br.-Bl. ex Molinier 1934  
**Teucrion mari** Gamisans & Muracciole 1984  
 Grt à *Teucrium marum*
- 15. CALLUNO-ULICETEA** Br.-Bl. & Tüxen ex Klika & Hadač 1944  
 Ordre à préciser ultérieurement (**Ericetalia scopariae** ordre provisoire)  
 Ordre à préciser ultérieurement (**Ericion scopariae** alliance provisoire)  
 Maquis bas à *Erica scoparia*
- 15. QUERCETEA ILICIS** Br.-Bl. ex A. & O. Bolòs 1950  
**Pistacio lentisci-Rhamnetalia alaterni** Rivas-Martínez 1975  
**Juniperion turbinatae** Rivas-Martínez 1975 corr. 1987  
 Maquis à *Myrtus communis* dominant  
 Maquis à *Juniperus turbinata* dominant  
*Erico arboreae-Arbutetum unedonis* Allier & Lacoste 1980 (maquis moyen et haut à  
*Arbutus unedo* et *Erica arborea*)  
 Plantation de *Pinus halepensis*  
**Quercetalia ilicis** Br.-Bl. ex Molinier 1934  
**Quercion ilicis** Br.-Bl. (1931) 1936

*Erico arboreae-Arbutetum unedonis* Allier & Lacoste 1980 *quercetosum ilicis*

Allier & Lacoste 1980 (Maquis à *Quercus ilex* dominant)

Plantation de *Pinus pinaster*

**16. POLYGONO-POETEA ANNUAE** Rivas-Martinez 1975

**Polygono arenastri-Poetalia annua** Tüxen in Géhu, Richard & Tüxen 1972 corr. Rivas-Martínez, Báscones, T.E. Díaz, Fernández-González & Loidi 1991

Groupement à *Crassula tillaea*

**17. ARTEMISIETEA VULGARIS** Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951

Peuplement à *Dittrichia viscosa*

(d'après Paradis G. (2004) – Etude phytosociologique et inventaire floristique de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone)

---

**21. Flore remarquable :**

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

**Taxons typiques des mares temporaires :**

*Isoetes velata* PN LR1

*Pilularia minuta* PN LR1

*Romulea revelierei* PR

*Triglochin bulbosum* subsp. *laxiflorum* PN

*Antinoria insularis* PR LR1

*Apium crassipes* endémique

*Littorella uniflora* PN

*Ranunculus ophioglossifolius* PN

*Ranunculus revelierei* PN LR1

*Crassula vaillantii*

*Lytbrum borysthenicum* *Ranunculus macrophyllus* PN

*Myriophyllum alterniflorum*

*Cicendia filiformis*

*Exaculum pusillum*

*Mentha pulegium*

*Lytbrum hysopifolia*

*Illecebrum verticillatum*

**Autres taxons :**

*Isoetes hystrix* PN

*Leucojum roseum* endémique

*Ambrosinia bassii* PN LR1

*Crocus corsicus* endémique

*Romulea corsica* endémique

*Drimia maritima* PN

*Drimia undata* PN

*Gennaria diphylla* PR

*Orchis longicornu* PN

*Serapias nurrica* PN LR1

*Serapias parviflora* PN

*Kickxia cirrhosa* PN

LR1 : Tome I du Livre Rouge de la flore menacée de France

PN : protection au niveau National

PR : protection au niveau Régional

---

## 22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Odonates :

*Lestes barbarus* - Leste sauvage

Amphibiens :

*Discoglossus sardus* – Discoglosse sarde

*Bufo viridis* – Crapaud vert

*Hyla sarda* – Rainette arboricole de Sardaigne

*Rana bergeri* – Grenouille verte

Reptiles :

*Algyroides fintzingeri* – l'Algyroïde de Fitzinger

*Podarcis tiliguerta* – Lezard Tiliguerta

*Coluber viridiflavus* - Couleuvre verte-et-jaune

Oiseaux :

Martinet noir - *Apus apus* N

Martinet alpin – *Apus melba*

Alouette lulu – *Lullula arborea* N ; Annexe 1 Directive Oiseaux

Merle noir – *Turdus merula*

Fauvette sarde – *Sylvia sarda* N ; Annexe 1 Directive Oiseaux

Fauvette pitchou - *Sylvia undata* N ; Annexe 1 Directive Oiseaux

Fauvette mélanocéphale – *Sylvia melanocephala* N

Roitelet triple-bandeau – *Regulus ignicapillus* N

Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus* N

Mésange charbonnière – *Parus major* N

Geai des chênes – *Garrulus glandarius*

Pinson des arbres – *Fringilla coelebs* N

Bruant zizi – *Emberiza cirius* N

Echasse blanche – *Himantopus himantopus* N ; Annexe 1 Directive Oiseaux

Aigrette garzette – *Egretta garzetta* N ; Annexe 1 Directive Oiseaux

Héron cendré – *Ardea cinerea* N

Guépier d'Europe – *Merops apiaster* N

Perdrix rouge – *Alectoris rufa*

N : taxon protégé au niveau national

---

## 23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

D'une manière générale les mares temporaires ne sont pas connues du grand public. Situées sur des terrains privés et connues seulement de quelques botanistes, celles de Tre Padule n'avaient pas de véritable valeur sociale et servaient simplement d'abreuvoir pour le bétail. Aujourd'hui, le gestionnaire du site réalise des efforts importants en matière de sensibilisation du public. En effet, les Tre Padule constituent le seul site français à mares temporaires classé en réserve naturelle et bénéficiant d'une gestion effective. Par ailleurs, le futur plan de gestion de cet espace préconisera l'introduction d'un pâturage contrôlé.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

**24. Régime foncier/propriété :**

a) dans le site Ramsar: propriété privée et du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres (CEL)

b) dans la région voisine: propriété privée et CEL

---

**25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :**

a) dans le site Ramsar: site peu fréquenté, pacage extensif de bovins, pratique de la chasse  
Les impacts actuels principaux sont un pacage extensif de bovins dont l'effet sur les phytocoenoses semble favorable mais qui paraît avoir fortement diminué depuis 2000, un pacage extensif de caprins et le passage de quelques promeneurs.

b) dans la région voisine /le bassin versant : Même type d'occupation que dans le site RAMSAR

---

**26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

a) dans le site Ramsar et b) l'aire voisine:

Un projet de passage d'une LICAGIF (Ligne de Combat préparée à l'Avance contre les Grands Incendies de Forêts) dans le cadre de la défense contre incendie sur l'une des mares a été écarté à la suite d'une vive réaction des scientifiques présents au comité consultatif de la réserve naturelle.

Une activité de loisirs (piste de quads traversant le site) a été déplacée grâce à l'intervention du gestionnaire de la réserve naturelle missionné par le comité consultatif de la réserve naturelle.

Des travaux - infructueux - de mise en valeur agricole (démaquisage, labour) réalisés dans les années 1980 ont fait craindre le pire aux protecteurs de la nature. Mais en fait, ils ont favorisé des stagnations de l'eau et multiplié les microbiotopes humides.

Les incendies représentent un risque perpétuel (dernier incendie en 2002)

La diminution d'un pacage extensif de bovins sur le site est à surveiller, elle pourrait conduire à la fermeture de certains milieux.

Impacts dus à la présence de sangliers sur le site notamment sur les espèces végétales des mares temporaires.

Envahissement de Padule Maggiore par l'Inule visqueuse.

Les peuplements de *Dittrichia viscosa* sont une espèce très envahissante dont la spontanéité en Corse est douteuse. Elle occupe une vaste superficie sur Padule Maggiore mais son impact sur les végétations aquatique et amphibie de cette mare n'a pas encore été mis en évidence.

---

### 27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

La zone délimitée a été classée **en réserve naturelle depuis le 11 décembre 2000** (Voir décret de création et carte en annexe).

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia  ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Un plan de gestion de la réserve naturelle est en cours d'élaboration par le gestionnaire.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Le décret de création de réserve stipule que les activités suivantes sont réglementées :

La chasse est autorisée

Les activités agricoles de labour, de dessouchage, de pose de clôtures et de défrichement sont interdites.

Les activités forestières sont interdites.

Les activités pastorales sont limitées à un libre parcours.

Les activités industrielles et commerciales sont interdites.

Les activités organisées, sportives ou touristiques, sont interdites.

La circulation et le stationnement des véhicules est interdit sauf pour les véhicules de services.

La circulation et le stationnement des personnes peuvent être réglementés par le préfet après avis du comité consultatif.

---

### 28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

En application de la Directive Habitats de 1992, le site des Tre Padule de Suartone est inclus dans une future Zone de conservation Spéciale (Z.C.S.) proposée par le Ministère de l'écologie et du développement durable à l'Union européenne pour faire partie du réseau Natura 2000.

Il s'agit du site FR9400590 Tre Paule de Suartone - Rondinara

Un document d'objectifs de l'ensemble de ce secteur devrait être réalisé en 2007.

Le plan de gestion de la réserve est en cours d'élaboration. Il devrait être finalisé et validé courant 2007.

---

### 29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Il n'existe pas de station de recherche sur le terrain.

Le gestionnaire a organisé les suivis et inventaires suivants :

- suivi hydrologique (niveaux d'eau, pH, conductivité, température)
- étude phytosociologique et inventaire floristique

- inventaire batracologique
- suivi des ptéridophytes rares : *Pilularia minuta* et *Isoetes velata*
- Suivi de *Littorella uniflora*
- Suivi d'une espèce envahissante, *Dittrichia viscosa*
- Suivi de la dynamique de la végétation
- Suivi des populations d'invertébrés

L' étude suivante sera lancée cette année :

- Etude géologique et géomorphologique de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone.

---

### 30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- animations pédagogiques organisées avec les écoles de la région,
- visites guidées pour le grand public et les spécialistes des zones humides,
- parution d'articles dans la presse locale,
- présentation de la réserve naturelle et de l'habitat mare temporaire auprès du grand public, des scolaires et des scientifiques

---

### 31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Les activités organisées, sportives et touristiques, sont interdites par le décret de création de la réserve naturelle.

---

### 32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

**Juridiction territoriale :** Collectivité territoriale de Corse  
Office de l'environnement de la Corse  
Avenue Jean Nicoli  
20250 CORTE

**Juridiction fonctionnelle :** Ministère de l'écologie et du développement durable  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS

---

### 33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Office de l'environnement de la Corse  
Avenue Jean Nicoli  
20250 CORTE  
Tél : 04.95.45.04.00 / Fax : 04.95.45.04.01  
pozzodiborgo@oec.fr

Conservatrice la réserve naturelle : **Marie Laure POZZO DI BORGO**  
Office de l'Environnement de la Corse  
Service PMI  
BP 507  
20169 BONIFACIO  
Tel : +33 04.95.72.30.18  
e-mail : pozzodiborgo@oec.fr

---

### 34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

AGENC, 1991.- Les Tre Padule de Suartone, commune de Bonifacio - Corse du Sud. Protection et gestion du milieu. Rapport (non publié) réalisé par I. Guyot pour la DRAE de Corse, 48 p.

BOSC V., 2004.- Les amphibiens de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone. Collectivité Territoriale Corse, Office de l'Environnement de la Corse : 31 p + annexes.

CHAMPEAU A., THIERY A., 1990.-Les crustacés entomostracés des eaux stagnantes de Corse. Importance particulière des espèces monovoltines méditerranéennes de Copépodes calanoides et d'Anostracés dans le sud-est de l'île. *Bull. Soc. Zool. Fr.*, 115 (1) : 55-75.

LORENZONI C. (collab. G. PARADIS), 1997.- Étude de la végétation des mares temporaires méditerranéennes de la Corse. Collectivité Territoriale Corse, Office de l'Environnement de la Corse. Programme LIFE : 247 p. (rapport ronéo).

LORENZONI C., PARADIS G., 2000.- Phytosociologie de mares temporaires méditerranéennes: les Tre Padule et la Padule Maggiore (Suartone, commune de Bonifacio, Corse). *Colloque Phytosociologique XXVII*, Les Données de la Phytosociologie sigmatiste, Bailleul 1997 : 571-593, J. Cramer, Berlin-Stuttgart.

MARCHETTI E., 1997.- Les mares temporaires de Corse. Essai de typologie. Mém. DESS "Ecosystèmes Méditerranéens", Univ. Corse. Fac. Sci., Corte, 142 p. (rapport ronéo).

PARADIS G., 2004.- Etude phytosociologique et inventaire floristique de la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone. Collectivité Territoriale Corse, Office de l'Environnement de la Corse : 112 p + planches photographiques.

QUÉZEL P., ZEVACO C., 1964.- Découverte en Corse de *Pilularia minuta* Dur. *Bull. Soc. Bot. France* 111 (5-6) : 274-275.

ROCHE B., 1990.- Inventaire des Odonates de la Corse. *Bull. Sci. Hist. Nat. Corse*, n°658 :51-75.

---

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org